

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**12 NOVEMBRE 2015**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

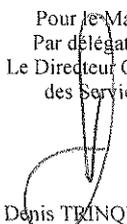
OBJET

**Représentation de la Ville  
au sein du SIABS**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 16 novembre 2015  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 13 novembre 2015  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 novembre 2015

Pour le Maire,  
Par déléguation,  
Le Directeur Général  
des Services

  
Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quinze, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD\*, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Madame PEUGNET, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 15 H 00, les procès-verbaux des séances du 24 septembre 2015 et 29 septembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 H 01, 15 H 02, 15 H 03, 15 H 04, 15 H 05, 15 H 06 et 15 H 07)

**Avaient donné procuration :**

Madame RICHARD à Monsieur LAMY  
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN  
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC  
Madame MACE à Monsieur AUDURIER  
Madame TÉA à Madame de CIDRAC  
Madame NASRI à Monsieur PERICARD  
Monsieur LEGUAY à Monsieur MIRABELLI

**Secrétaire de séance :**

Madame CLECH

**N° DE DOSSIER** : 15 H 02

**OBJET** : REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DU SIABS

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est représentée au sein de sept syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes.

Par délibération en date du 10 avril 2014, Messieurs DUSSOUILLEZ et DELRUE ont été élus titulaires pour représenter la Ville au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS). Madame OLIVIN et Monsieur LOÏ ont été élus suppléants.

Par courrier en date du 9 septembre 2015, Monsieur LOÏ a fait part de sa démission à Monsieur le Maire. Il convient de procéder à une nouvelle élection afin de le remplacer.

L'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégués sont désignés par le Conseil Municipal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les syndicats intercommunaux sont des organismes auxquels la ville a confié des fonctions de gestion. Il appartient donc à la majorité municipale d'y être représentée. Le choix des délégués peut se faire parmi tous citoyens éligibles au Conseil Municipal de la Ville.

Si à l'issue de l'appel à candidature un seul nom est déposé, l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la nomination prend immédiatement effet.

Il est proposé de procéder à l'élection d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine selon les modalités précédemment citées.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Ludivine VANTHOURNOUT.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ÉLIT Madame Ludivine VANTHOURNOUT déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine en remplacement de Monsieur LOÏ.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye